

Commune de Paudex

municipalité



Gestion des déchets

Directive relative à la perception des taxes spéciales pour l'année 2022

Evacuation des déchets des manifestations publiques ou privées organisées sur la commune

Les responsables d'organisation de manifestations publiques ou privées auront, en priorité, l'obligation d'utiliser les sacs taxés. En cas de grande quantité et sur demande, la Municipalité demandera le remboursement des frais d'évacuation des déchets aux organisateurs de manifestations publiques ou privées.

Déchets encombrants de grande dimension

Les habitants de Paudex peuvent faire appel à l'entreprise Metraux Transports SA, Savigny, pour bénéficier d'une collecte de déchets encombrants de grande dimension, pour un maximum de 5 objets d'un volume total inférieur ou égal à 5 m³.

Coût de la prestation

CHF 50.00 / prestation TTC

Collecte à domicile des déchets encombrants pour des personnes à mobilité réduite

Les personnes à mobilité réduite qui sont dans l'incapacité de se déplacer sur le site des déchèteries de la Perraudettaz ou de Malley, peuvent demander l'intervention à domicile du service de voirie pour l'évacuation de leurs déchets recyclables admis au centre de tri, ceci pour autant que toutes les autres possibilités aient été exploitées (voisins, famille, etc.).

La demande est adressée par écrit à l'administration communale, précisant le type de déchets à évacuer et leur volume.

Une seule évacuation par semestre est gratuite. Des interventions plus fréquentes ou pour des volumes importants de déchets seront traitées avec notre transporteur mandaté. Le coût de cette prestation sera adapté au volume des déchets à évacuer.

./.

Déchets encombrants déposés de manière non-conforme

Pour autant que le propriétaire soit identifié, l'évacuation des déchets encombrants déposés sur la voie publique de façon non-conforme sera facturée **CHF 200.00**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2021.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le Syndic  Jean-Philippe Chaubert

 Secrétaire municipale  Delphine Gerber

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 06 décembre 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président  Pierre-André di Natale

 La Secrétaire  Caroline Genovese